

Monteur en acoustique du bâtiment

Un métier qui recrute.

Le monteur en isolation acoustique protège les locaux et les équipements industriels contre le bruit (isolation acoustique). La démarche consiste à étudier les contraintes sonores auxquelles est soumis un bâtiment, qu'elles viennent de l'extérieur (route, aéroport...) ou de l'intérieur (salle de spectacle, cinéma...) et à y remédier par la pose d'ouvrages isolants : plafonds, cloisons, doublages, planchers, sols...

A partir de la lecture de plans et de schémas, le monteur relève l'emplacement et les mesures des pièces à réaliser, puis il choisit les outillages et monte les échafaudages. Après avoir tracé, découpé et façonné des matériaux isolants, il les fixe sur des éléments de supports, les protège par des revêtements adaptés et les pose sur les parties à isoler (planchers, parois, tuyaux...). Quand il réalise une isolation acoustique, il met en place des panneaux, des dalles ou des plaques qui protègent du bruit. Qu'il travaille seul ou en équipe, le monteur en isolation acoustique et thermique dispose d'une large autonomie dans son travail.

Qu'il soit professionnel (bureaux, ateliers, usines) ou particulier (appartements, maisons), qu'il concerne les constructions neuves ou en rénovation, le marché de la protection acoustique est en évolution constante. Un total de 220 millions de m² de plaques de plâtre, de 25 millions de m² de plafonds suspendus sont posés chaque année en France. A cela s'ajoute l'évolution constante des techniques dans le domaine de l'isolation acoustique.

De très nombreuses entreprises interviennent sur ce marché, depuis les artisans jusqu'aux grandes entreprises internationales du BTP, en passant par les fabricants, les bureaux d'études et de tests et les distributeurs.

Les entreprises connaissent d'importantes difficultés de recrutement : il manque environ 500 emplois par an dans le secteur « monteur acoustique en bâtiment » dans le second oeuvre. Il existe donc des opportunités de métiers intéressantes qu'il faut saisir !

Les qualités principales : goût pour le bâtiment et le travail en équipe, autonomie, minutie sont parmi les qualités requises pour exercer ce métier. Le sens de l'organisation, une grande habileté manuelle, le sens de l'équilibre et une bonne résistance physique (travail en hauteur) sont également indispensables.

Les entreprises connaissent d'importantes difficultés de recrutement

Les Formations

Formations proposées par le Centre des formations industrielles (CFI) :

- Monteur en acoustique architecturale : formation pratique pendant 2 ans à temps plein axée sur un travail de pose de matériaux en atelier. Débouchés : tous les travaux de mise en oeuvre des matériaux destinés à la correction acoustique des locaux.
- Technicien en acoustique du bâtiment : formation de 2 ans en alternance appliquée à la théorie de l'acoustique : lecture de plans, acoustique, dessin du bâtiment, calcul de prix, informatique... Débouchés : entreprises du second oeuvre du bâtiment, bureaux de dessin ou bureaux d'études acoustiques travaillant à l'étude et à la réalisation d'actions destinées au traitement du bruit, technico-commercial chez les fabricants ou les négociants spécialisés.

Centre des formations industrielles - Site Andrésey (78) Tél. : 01 39 70 27 27

Le CAP monteur en isolation thermique et acoustique permet d'exercer des fonctions d'ouvrier spécialisé dans l'acoustique. Il se prépare en 2 ans après une classe de 3ème.

Quelques IUT proposent une formation de technicien supérieur en acoustique du bâtiment, qui fait partie d'un DUT de génie civil. Le programme comprend des notions de base d'acoustique architecturale. Cette formation permet d'appréhender dans leur globalité les nuisances dues au bruit pour pouvoir communiquer avec les bureaux d'études spécialisés :

IUT de Rennes - Département Génie Civil - Rennes (35) - Tél : 02 99 84 40 50.

IUT de Villeurbanne - Département Génie Civil - Villeurbanne (69) - Tél : 04 78 94 88 94.

IUT de Grenoble - Département Génie Civil - St-Martin-d'Hères (38) - Tél : 04 76 82 53 31

IUT de Béthune - Département Génie Civil - Béthune (62) - Tél : 03 21 63 23 35.

IUT d'Amiens - Département Génie Civil - Amiens (80) - Tél : 03 22 53 40 42

IUT de Nîmes - Département Génie Civil - Nîmes (30) - Tél : 04 66 62 85 00.

IUT de Talence - Département Génie Civil - Talence (33) - Tél : 05 56 84 58 71.

Rencontre avec Carlo Franchitto, entrepreneur en acoustique architecturale à Champigny-sur-Marne

Un métier récent, un marché ouvert

L'isolation acoustique : un secteur porteur? Oui, plus que jamais, nous dit Carlo Franchitto, entrepreneur dans l'insonorisation de lieux musicaux et de studios d'enregistrement depuis une vingtaine d'années. « Le calme, le confort acoustique, sont des valeurs qui ont pris de l'importance ces dernières années ». Alors, quel est le secret pour réussir dans ce métier exigeant de l'isolation acoustique du bâtiment ? Avant tout, réaliser un travail soigné. Carlo Franchitto résume bien le soin particulier qu'exige la mise en oeuvre d'un ouvrage acoustique, par rapport au bâtiment traditionnel : « Dans une piscine, si l'étanchéité n'est pas bonne, il n'y aura bientôt plus d'eau dans la piscine. En acoustique, c'est pareil, les résultats ne sont au rendez-vous que si l'on apporte le plus grand soin à l'ouvrage. » Métier technique oblige, cela demande donc de toujours apporter le même sérieux, de ne jamais trahir la confiance du client. La confiance, le maître mot dans ce petit monde de l'acoustique. Pour preuve, le bouche-à-oreille reste la principale stratégie commerciale de Carlo Franchitto : les architectes ou les acousticiens en charge de chantiers d'acoustique, les musiciens lui ayant confié la réalisation de leur studio personnel, tous se passent le mot.

« Le calme, le confort acoustique, sont des valeurs qui ont pris de l'importance ces dernières années »

S'il lui arrive, l'expérience aidant, de proposer parfois ses idées à l'acousticien, le diagnostic acoustique préalable est néanmoins toujours confié à un acousticien, même pour la simple isolation d'une chambre chez un particulier : « Chacun son

métier : à l'acousticien les préconisations, à nous la mise en oeuvre. » Un tandem qui fonctionne bien. Sur certaines réalisations, les résultats sont impressionnants. Un exemple ? Le batteur du plus éternel de nos chanteurs français avait confié à Carlo Franchitto la construction d'un studio de répétition dans son appartement. Ce musicien jouait sur d'énormes tambours japonais, produisant de très basses fréquences. De l'autre côté de la cloison, la chambre à coucher d'une institutrice, grande amatrice de calme... Pour couper les fréquences graves, le studio a été réalisé sur une dalle en béton dans laquelle des ressorts de 15 cm de diamètre ont été incorporés tous les 30 centimètres ; par dessus, est venu se fixer un portique entouré d'une enveloppe constituée de plusieurs couches de plaques de plâtre. Le tout pour un poids supplémentaire de 600 kg au m² ! Une véritable



Carlo Franchitto, entrepreneur de la société éponyme basée à Champigny-sur-Marne (94)

«boîte dans la boîte» qui permet à ce musicien de taper sur ses tambours sans déranger sa voisine.

Le CAP indispensable

Parmi les profils qualifiés pour la mise en oeuvre d'ouvrages acoustiques, les CAP de monteur en isolation thermique et acoustique, de plâtrier, de plaquiste ou de menuisier sont, à n'en pas douter, des formations adaptées. Pour Carlo Franchitto, le CAP est indispensable : « Quand on n'a aucune expérience, c'est la garantie d'un certain savoir-faire ». Ensuite, l'expérience et la motivation aidant, de belles opportunités de carrière s'offrent à ces jeunes. Ce que confirme Carlo Franchitto : « L'époque où le bâtiment ne payait pas est révolue, mais on manque de profils compétents ».

A consulter :

- Syndicat national de l'isolation
www.snisolation.fr
- CAPEB
(Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment et des branches professionnelles annexes)
www.capeb.fr
- Les métiers de la construction et de l'urbanisme - Fiche métiers - Collection Parcours de l'Onisep

Les Mots pour le dire...

Boîte dans la boîte : structure double sur toutes les faces d'une pièce (plancher, cloison, plafond) apportant une isolation acoustique très poussée. C'est le système utilisé pour les salles de spectacle et les studios d'enregistrement.

Dalle flottante : ouvrages totalement désolidarisés des parois verticales et du plancher support sur lequel il repose, par l'intermédiaire d'une sous-couche en matériau résilient.

Baffles acoustiques : éléments absorbants suspendus en partie supérieure des locaux qui permettent d'abaisser le niveau sonore ambiant en réduisant la durée de réverbération du local.

Isolation acoustique et correction acoustique : l'isolation intéresse la propagation des sons entre l'extérieur et un local ou entre deux locaux, la correction acoustique intéresse la propagation des sons à l'intérieur d'un même local.